

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

du Bureau de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Séance du Lundi 18 janvier 2010 à 18 heures 30

Date de convocation :
12 janvier 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : Aide exceptionnelle à Haïti

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Votants : 47
Vote pour : 47
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Présents: A. ANDREYON, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, C. BICH, C. BLANC COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CLOUZEAU-GERMAIN, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, F. GIMBERT, G. GIRAUD, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, O. LEGATE, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, T. POUCHOT, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX L. THERY, Y. TOSOLINI, C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT, P. VOLPI.

Excusés: C. ANGLADE, L. BELLICARD, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS (pouvoir à L.THERY) D. CHARBONNEL, D. CHAVAND (pouvoir à F. BROTTES), G. COHARD (pouvoir à C. BLANC COQUAND), J.F. CLAPPAZ (pouvoir à C. BICH), G. FASTIER (pouvoir à R. COLLIAT), FERRADOU, M. GLATIGNY, A. GUILLUY, JC. JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX, P. LEVASSEUR, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. TRIFFE (pouvoir à P. BEGUERY).

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Afin de permettre à la communauté de communes d'apporter un soutien financier à l'Association "Pompiers sans frontière" dans le cadre de leur mission en Haïti, le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de verser à cette association, d'ores et déjà, la somme de 15 000 €, et s'engage à inscrire les crédits correspondants dans la section de fonctionnement du budget principal de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, lors de l'adoption de son budget primitif :

Articles	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
6574 Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé Pompiers sans frontière	15 000 €	
Totaux	15 000 €	-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

Transmis le: 02/03/2010

N° accusé réception Préfecture: 038 200018166 20100118 359 DE